



Déclaration au CHSCT du 7 octobre 2021

Évreux, le 7 octobre 2021

Monsieur le président,

Voilà plus de 18 mois aujourd'hui que nous subissons la crise sanitaire de la COVID 19. Même s'il semble que la situation s'améliore, nous ne sommes cependant pas à l'abri d'un rebond épidémique.

Malgré cette situation, le DDFIP continue à mettre en œuvre le Nouveau Réseau de Proximité, alors que nous lui avons demandé une pause.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2022, la totalité de celui-ci sera mis en œuvre, mais à quel prix ?

Nous vous avons plusieurs fois alerté lors de nos différentes instances sur les conditions de travail de nos collègues dans les nouvelles structures.

Nous profitons de la réunion de ce jour pour formuler une alerte solennelle sur les conditions de travail.

Les agent·es des services sont encore plus en souffrance depuis la mise en place des nouvelles structures « sans concertation », sans groupes de travail les associant.

Les agent·es souffrent de conditions de travail extrêmement dégradées, on leur demande d'en faire toujours plus avec toujours moins de moyens. Cette politique délétère n'est accompagnée d'aucune réflexion sur l'organisation du travail ni d'analyse des tâches au sein de processus de travail de plus en plus mouvants. L'amoncellement de réformes qui se suivent en cascade ne fait plus sens. Les agent·es, bien que souvent très attachés à leurs missions de service public, arrivent parfois à en perdre le sens de leur travail, le plus souvent leur moral est touché.

Dans la plupart des services, nous assistons à un découragement total voir à des arrêts de maladie ou du télétravail prescrit pour cause de souffrance. Il existe désormais une dérive consistant dans l'attribution du télétravail prescrit pour préserver les agent·es en souffrance. Mais les isoler du service ne peut être qu'une solution à court terme et individuelle et ne répondra pas à toutes les problématiques organisationnelles et relationnelles du collectif.

Il faut agir vite sur les causes du mal être au travail !

Ces causes ne font nul doute pour nous. Solidaires Finances en a évoqué déjà plusieurs ci-dessus mais on retrouve souvent les mêmes problématiques partout. Un pilotage et un encadrement défaillant lié à des difficultés pour les chef·fes et responsables de services à s'organiser avec des changements et restructurations perpétuels et aussi à leur propre souffrance au travail.

Des manques d'effectifs criants, des pertes de « sachant·es » qui n'ont pas suivi leurs missions, des nouvelles et des nouveaux qui n'ont pas pu être formés, le télétravail massif qui s'est développé à vitesse grand V sans une organisation pensée en amont etc.

Aussi, Monsieur le Président, nous vous alertons encore aujourd'hui, car nous ne sommes plus en capacité de citer un service dans lequel tout va bien !

Les agentes et les agents (chef·fes de services inclus) se sentent méprisés et traités comme des pions pour lesquels la Direction n'a aucune considération.

A tel point que, même lorsque la Direction entreprend des visites sur sites pour conseiller les agent·es ou les accompagner, ils la suspectent de les orienter ou de délivrer de mauvaises informations afin qu'elle arrive à ses fins.

Nos collègues ont passé un cap ! Effectivement, après la mobilisation de 2019, ils sont désormais dans une phase de désespérance totale et de repli sur soi qui peut parfois conduire à l'irréparable.

Vous devez prendre en compte ces situations et y remédier !

Hélas, la manière dont s'organise aujourd'hui notre CHSCT n'augure rien de bon !

En effet, ce CHSCT, instance ministérielle, n'en a que le nom aujourd'hui car tous les acteurs de la prévention du ministère sont absent·es.

Comment tenir valablement un CHSCT sans l'expertise du médecin du travail ou de l'ISST et de la secrétaire animatrice qui est chargée d'établir le relevé de décisions et le PV de séance et même de faire le relais auprès du correspondant Chorus pour l'engagement des dépenses.

Cela n'est pas sérieux !

Solidaires Finances demande qu'à l'avenir les CHSCT se tiennent en présence de ces acteurs. Leur expertise est pour nous indispensable à des débats éclairés.

Ainsi, il conviendra à l'avenir de prévoir nos réunions les lundi, mardi ou mercredi, jours où le médecin du travail est présente dans le département de l'Eure.

De même, nous vous rappelons que l'ordre du jour du CHSCT doit être établi par le président en étroite collaboration avec la secrétaire du CHSCT et non en CODIR.

Les documents doivent être fournis et adressés par la secrétaire animatrice et non par le PPR.

Solidaires Finances vous demande de remédier à ces dysfonctionnements et de continuer à convoquer des réunions le matin et sur la journée entière si nécessaire.

Les représentant·es de **Solidaires Finances** au CHSCT de l'Eure.